

Publié le 13/08/2024



**DÉCISION n°2024/08 10270.**



**Objet :** Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Vauvert Scrabble

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**Maison Pour Tous Robert**  
**Gourdon D-2408-004369**

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

**VU** l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

**VU** la délibération n° 2005/09/101 modifié par la délibération 2009/12/119 qui prévoit que les associations avec lesquelles la commune signe une convention d'objectifs et de moyens, pour la poursuite d'activité d'intérêt général peuvent être exonérées du coût de location de salles.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Vauvert Scrabble du 2 septembre 2024 au 30 juin 2025.

## DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec l'association Vauvert Scrabble, représenté par le Président Monsieur Jean-Luc Joguet, pour la mise à disposition de la salle Bizet ou Mistral et de la salle Cruvière ainsi que le foyer communal de Gallician.

**Article 2 :** Cette mise à disposition a lieu à titre gratuit, les lundis 13h45 à 17h00 ou de 13h45 à 18h30 et certains mercredis de 13h45 à 17h00 et vendredis de 13h45 à 18h30 lors des rencontres. Les dispositions de la présente convention prendront effet au 2 septembre 2024 pour une durée de dix mois, arrivant à échéance le 30 juin 2025.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 13 AOUT 2024

Pour le maire,

Le conseiller municipal délégué à la vie associative

Mohammed Touhami



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le... 13 AOUT 2024 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier